

STANLEY, George F. G., *A Short History of the Canadian Constitution*. Toronto, The Ryerson Press, 1969. 228 p. Bibliographie. Index. \$7.95 (relié).

Michel Brunet

Volume 23, Number 3, décembre 1969

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/302910ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/302910ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Brunet, M. (1969). Review of [STANLEY, George F. G., *A Short History of the Canadian Constitution*. Toronto, The Ryerson Press, 1969. 228 p. Bibliographie. Index. \$7.95 (relié).] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 23(3), 465–466. <https://doi.org/10.7202/302910ar>

STANLEY, George F. G., *A Short History of the Canadian Constitution*. Toronto, The Ryerson Press, 1969. 228 pages. Bibliographie. Index. \$7.95 (relié).

L'originalité de ce volume d'histoire constitutionnelle écrit par un Anglo-Canadien c'est qu'il n'épouse pas la thèse centraliste élevée à la dignité de dogme absolu au Canada anglais depuis une trentaine d'années. L'auteur adopte même la théorie du pacte confédératif si chère à plusieurs générations de légistes, d'historiens et d'hommes politiques canadiens-français. Sans reprendre ce débat qui, d'ailleurs, ne règle rien, tout observateur de bonne foi doit reconnaître que la stabilité politique de la vallée du Saint-Laurent, depuis la Conquête, a toujours reposé sur une entente entre les porte-parole légitimes des deux collectivités qui y coexistent.

La démarche du professeur Stanley s'inspire de son profond et sincère patriotisme pancanadien et binational. Cet historien a toujours reconnu que les Canadiens français forment une collectivité distincte au Canada et n'a pas attendu les bombes du FLQ pour s'intéresser à leurs problèmes et à leurs

légitimes aspirations. Ce n'est pas sans amertume qu'il constate les conséquences désastreuses de l'intransigeance des doctrinaires du *One Canada*: "Once French Canadians began to lose faith in the idea of a contract guaranteeing them certain autonomous rights, they turned to the idea of a separate independent state as the means of securing these rights. It is one of the paradoxes of our constitutional history that those most anxious to strengthen Canadian political unity by strengthening centralization at the expense of federalism thus give impetus to the separatist tendencies which could destroy that unity (p. 211)."

Ce volume constitue un résumé très utile de l'histoire constitutionnelle du Canada. Il rendra service aux étudiants, aux journalistes et aux professeurs qui ont besoin d'un livre de ce genre pour obtenir rapidement des renseignements précis sur les principales étapes de l'évolution constitutionnelle du pays depuis le régime français jusqu'à nos jours. L'auteur consigne en un langage clair les plus importantes décisions constitutionnelles du comité judiciaire du Conseil privé. Il expose avec précision et limpidité la conquête de la responsabilité ministérielle, l'accession du Canada au statut d'Etat souverain et le sort réservé aux droits scolaires des minorités franco-catholiques. Comme tous les auteurs, il oublie le rôle qu'a joué le Conseil spécial. Il faut ajouter que celui-ci, qui fut une véritable chambre de compensation à un moment crucial de l'histoire de la vallée du Saint-Laurent au XIX^e siècle, n'a pas encore reçu des historiens toute l'attention qu'il mérite. Il n'est pas exact de laisser entendre que Maurice Duplessis a toujours refusé les subventions fédérales aux universités (p. 163). Il les accepta la première année de leur mise en vigueur. Le gouvernement Lesage ne fut pas le premier à reconnaître que l'Etat fédéral avait, concurrentement avec la province de Québec, le droit de percevoir des impôts directs. A ce sujet, Duplessis lui-même avait dû amender le préambule de sa loi instituant un impôt provincial sur les revenus des particuliers (1955).

Ces quelques réserves ne diminuent nullement la valeur intrinsèque d'un ouvrage que doivent se procurer tous ceux qui, n'étant pas des spécialistes en droit constitutionnel, désirent néanmoins se renseigner sur l'histoire constitutionnelle du Canada. Une fois de plus, le professeur Stanley a prouvé qu'il cherche à comprendre l'histoire globale des Canadiens et des *Canadiens*. Il sait que le Canada n'est pas l'unique patrie de ceux qui continuent à se considérer comme les héritiers des conquérants de 1760.

MICHEL BRUNET

Université de Montréal